



Commune de Schoenau

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 16 juin 2026 à 19:30

Quorum : 8

Membres présents :

BUTSCHA Michel, HUCK Cindy, SCHMITT Roland, WIEDEMANN Patricia, BOISRAME Mélanie, GUTMANN Séverine, HUSSER Aurélie, KUHN Matthieu, LACHMANN Patrick, LEONHART Jean-Pierre, ROESZ Delphine et ROESZ Jeanine.

Membres excusés : NAAS Laurent (procuration : ROESZ Jeanine), TOUSCH Jean-Jacques et WEIBEL Rémy (procuration : SCHMITT Roland).

Président de séance : BUTSCHA Michel.

Secrétaire de séance : LEONHART Jean-Pierre.

Ordre du jour de la séance :

- 1) **Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance**
- 2) **Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 5 juin 2026**
- 3) **Domaine : tarifs de la baignade et locations au lac de Schoenau**
- 4) **Domaine : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**
- 5) **Domaine : extension de l'éclairage public rue de la digue**
- 6) **Domaine : Avis dans le cadre du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage dans le Rhin**
- 7) **Finances : liste des dépenses affectées au compte 6238 du budget camping**
- 8) **Finances : fiabilisation des éléments de confort dans les bases cadastrales**
- 9) **Désignation des représentants : désignation d'un.e référent.e EESH**
- 10) **Désignation des représentants : désignation d'un.e correspondant.e défense**
- 11) **Divers et communiqués**

1) Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal décide de désigner, LEONHART Jean-Pierre, secrétaire de séance.

2) Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 5 juin 2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

3) Domaine : tarifs de la baignade et locations au lac de Schoenau

Le Maire présente les propositions de tarifs pour la baignade surveillée au lac de Schoenau et pour les locations de paddles et de vélos :

Tarifs baignade et locations 2026	
Objet	Tarif
Entrée adulte (+ 18 ans)	2 €
Entrée enfant (6-18 ans)	1,5€
Entrée enfant (0-5 ans)	Gratuit
Habitant de Schoenau	Gratuit
Abonnement famille (2 adultes, 2 enfants)	40 €
Location paddle 2 heures	15 €
Location vélo électrique (demi-journée)	20 €
Location vélo électrique (journée)	40 €

Une caution d'un montant de 150 € sera demandée pour la location de paddles.

Une caution d'un montant de 1500 € sera demandée pour la location de vélo électrique.

Une caution d'un montant de 10€ sera demandée pour la délivrance d'un badge d'accès au camping.

Le Maire propose également d'accorder une remise commerciale de 25 % sur les tarifs de location d'emplacements pendant la période de lancement du camping, soit du 1^{er} au 20 juillet.

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs de location d'équipements, les tarifs de la baignade pour la saison 2026 et la remise commerciale pour la location d'emplacements.

4) Domaine : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Maire rappelle que la commune s'est renseignée sur l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment au camping. Il s'agit d'un service de plus en plus demandé et dont le maillage est peu dense sur le territoire.

Le Maire propose d'installer une borne avec deux points de charge d'une puissance de 22 kW à l'entrée du camping, et accessible à tous. Cette installation permettra d'offrir aux touristes de passage la possibilité de recharger leurs véhicules et d'attirer les personnes transitant sur le territoire. Le point de charge est, par ailleurs, une condition de l'obtention du classement trois étoiles pour le camping.

Le Maire informe que le montant des travaux s'élève à 8 148 € TTC. La supervision de la borne et la commercialisation de la vente d'électricité sera confiée à l'opérateur Freshmile.

La commune peut librement définir le tarif de revente de l'électricité. L'installation de bornes représente une opportunité pour mieux valoriser le surplus de production photovoltaïque lors des pics de production solaire. La borne de recharge sera rattachée à l'opération d'autoconsommation collective communale.

Le Maire propose de fixer le tarif de revente à 50cts€/kWh et à 30cts€/kWh en période de production solaire, soit en journée de 10h à 17h.

5) Domaine : extension de l'éclairage public rue de la digue

Le maire rappelle qu'il existe une discontinuité dans l'éclairage public situé rue de la Digue. Afin de remédier à cela, il propose l'extension de l'éclairage public dans cette rue, avec l'installation de 4 nouveaux candélabres.

La compétence « éclairage public » relevant de l'intercommunalité, les travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. La communauté de communes finance les travaux à hauteur de 50% pour les extensions de réseau, via un fonds de concours dédié. La commune apporte les 50% restants. Pour les travaux précités, le reste à charge pour la commune représente un montant de 6 302 €.

Actuellement, l'extension du réseau est prévue du côté gauche de la voirie (en allant vers le camping), le conseil souhaite étudier la possibilité d'installer les candélabres du côté droit. Le Maire va se renseigner auprès de la communauté de communes et craint une augmentation du budget prévu pour cette extension.

Le point est ajourné.

6) Domaine : Avis dans le cadre du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage dans le Rhin

Le conseil municipal prend acte du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage dans le Rhin et donne un avis favorable à ces opérations.

7) Finances : liste des dépenses affectées au compte 6238 du budget camping

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, propose d'inscrire les dépenses suivantes dans les dépenses affectées au compte 6238 du budget du camping « divers » :

- Repas et collations dans le cadre des journées citoyennes
- Dépenses en lien avec l'organisation d'événements au camping (boissons, spectacles, impressions d'affiches et flyers)

Le conseil d'exploitation, à l'unanimité des membres présents, approuve l'inscription de ces dépenses au compte 6238 du budget camping.

8) Finances : fiabilisation des éléments de confort dans les bases cadastrales

Le Maire fait part au conseil municipal que la direction générale des finances publiques a informé la commune que des éléments de confort manquent dans les bases cadastrales de nombreux logements et foyers situés sur le territoire de la commune. En effet, de nombreuses habitations sont enregistrées sans les éléments de confort de base, comme l'accès à l'eau courante ou à l'électricité.

Dans un souci d'équité fiscale, il est proposé aux communes de mettre à jour ces données cadastrales. Les personnes et foyers seront informés par le service des impôts fonciers s'ils sont concernés par cette mise à jour des bases cadastrales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la fiabilisation des éléments de confort dans les bases cadastrales par la DGFIP. Les modifications seront vérifiées et approuvées dans le cadre de la commission communale des impôts directs, qui se réunit annuellement.

9) Désignation des représentants : désignation d'un.e référent.e EESH

L'agence régionale de santé demande la désignation de référents territoriaux pour repérer et lutter contre les espèces à enjeux pour la santé humaine, comme l'ambrosie et les chenilles processionnaires.

Le conseil municipal décide de désigner Rémy Weibel, en tant qu' élu, et M. Weibel Yannick, en tant qu' agent, comme référents espèces à enjeux pour la santé humaine.

10) Désignation des représentants : désignation d'un.e correspondant.e défense

Le ministère des armées propose la désignation d'un correspondant défense au sein des communes pour renforcer le lien entre la nation et l'armée. Le rôle de ce correspondant est d'informer les habitants, sensibiliser les jeunes générations et animer des actions locales.

Le conseil municipal décide de désigner Delphine ROESZ, comme correspondante défense de la commune.

11) Divers et communiqués

• Cérémonie du 13 juillet

La cérémonie se déroulera sur le parvis de la mairie et débutera à 19h30. Elle sera suivie d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance

Fait à Schoenau,
Le Maire